

DEPARTEMENT DE LA COTE D'OR
CANTON DE DIJON I
MAIRIE DE BROGNON

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL
28 mai 2014

Présents : Monsieur ROCHETTE Ludovic, Maire,
Mesdames Anne-Marie VERGEY, Catherine LAFORET

Messieurs Philippe LEBEAU, Michel DOREY, Jean du PARC, Guy WITTIG, Gilbert RENEVIER, Monsieur Michel GUILLEMOT et Pierre MAYOL.

Absente Excusée : Madame Mylène DE GASPERI (pouvoir à Anne-Marie VERGEY).

Secrétaire de séance : Michel DOREY.

Date de convocation : 19/05/2014

Redevance concession GAZ DE FRANCE

Les membres du Conseil Municipal approuvent le règlement du montant de la concession Gaz de France qui pour 2014 s'élève à 424.38 euros.

(Déposée en préfecture le 11 juin 2014)

Montant de la redevance d'occupation du domaine public
Pour les ouvrages de distribution de gaz

Monsieur le Maire a donné connaissance au Conseil du décret n° 2007-606 du 25 avril 2007, portant sur la revalorisation de la redevance pour occupation du domaine public des communes et départements par des ouvrages de distribution de gaz.

Il propose aux membres du Conseil Municipal :

- de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public par le réseau de distribution de gaz au taux maximum en fonction du linéaire exprimé en mètres, arrêté au 31 décembre de l'année précédente,
- que ce montant soit revalorisé automatiquement chaque année par application à la fois du linéaire arrêté à la période susvisée et de l'index ingénierie mesurée au cours des douze mois précédant la publication de l'index connu au 1^{er} janvier,
- que la redevance due au titre de 2014 soit fixée en tenant compte de l'évolution sur un an de l'indice ingénierie à partir de l'index connu au 1^{er} janvier de cette année, soit une évolution de 15.00% par rapport au montant issu de la formule de décret du décret précité,
- la recette correspondant au montant de la redevance perçu sera inscrite au compte 70323,
- la redevance 2014 sera donc de : $((0.035 \text{ euros} \times 1708) + 100) \times 1.15 = \mathbf{183.75 \text{ euros}}$.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, approuve les propositions présentées par Monsieur le Maire.

(Déposée en préfecture le 11 juin 2014)

Désignation des délégués suppléants
au Syndicat des Eaux de Clénay / Saint Julien

Par délibération du 16 avril 2014, les délégués titulaires représentant la commune de Brognon au Syndicat des Eaux de Clénay / Saint Julien ont été désignés : Messieurs Guy WITTIG et Philippe LEBEAU.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la Commune doit également désigner les délégués suppléants.

A l'unanimité, le Conseil Municipal désigne :

- Michel DOREY suppléant de Philippe LEBEAU
- Gilbert RENEVIER suppléant de Guy WITTIG

(Déposée en préfecture le 11 juin 2014)

Désignation des délégués locaux du CNAS

Les membres du Conseil Municipal désignent, à l'unanimité :

- Ludovic ROCHETTE, Maire, délégué représentant les élus
- Sabrina LEBLANC, secrétaire de Mairie, déléguée représentant les agents

(Déposée en préfecture le 11 juin 2014)

Correspondant défense

Le Conseil Municipal **désigne** M. Guy WITTIG en tant que Correspondant Communal Défense.

(Déposée en préfecture le 11 juin 2014)

Commission Communale des Impôts Directs

Monsieur le Maire, conformément à l'article 1650 du code général des impôts, informe les membres du conseil municipal de l'obligation de procéder à la nomination de nouveaux membres de la commission communale des impôts directs.

Cette commission est composée de sept membres à savoir 6 commissaires (et six suppléants) et le Maire.

Le Conseil Municipal doit proposer une liste de contribuables, en nombre double au directeur des services fiscaux :

COMMISSAIRES TITULAIRES	COMMISSAIRES SUPPLEANTS
Hors commune :	Hors commune :
Guy BOURGUIGNON	Michel CHAMPY
Jean ROBIN	Robert du PARC
De Brognon	De Brognon
Pierre OLIVIER	Nadine BEUCHOT
Raphaël de GASPERI	Denis ALTERIET
Philippe LEBEAU	Jaroslaw FEDORIW
Luc ROCHETTE	Jean DONOT
Marcel COUCHOT	Guy WITTIG
Gilbert RENEVIER	Michel DOREY
Philippe MERIUS	François du PARC
Gérard VOISET	Séverine LUDWIG
Jean du PARC	Jacques SCHMIDT
Eugène COUCHOT	Guillaume du PARC

(Déposée en préfecture le 11 juin 2014)

Renouvellement Bureau de l'Association Foncière

A partir du 24 juillet 2014, le mandat du bureau de l'Association Foncière de Brognon arrivera à expiration et n'aura donc plus d'existence légale.

Conformément à l'article R. 133-3 du code rural, le bureau doit être nommé pour moitié par le Conseil Municipal et pour moitié par la Chambre d'Agriculture pour une période de 6 ans.

Le maire ou un conseiller municipal désigné par lui est membre de droit et n'a donc pas à être désigné.

Selon l'article 9 des statuts approuvés par arrêté préfectoral du 20 juillet 2012, le bureau est composé de 6 propriétaires.

Le conseil municipal **désigne** les 3 propriétaires suivants :

- Marcel COUCHOT
- Gilbert RENEVIER
- Jean du PARC

Le conseil municipal **propose** à la Chambre d'Agriculture les 3 propriétaires suivants :

- Guy BOURGUIGNON
- Philippe MERIUS
- Eugène COUCHOT

(Déposée en préfecture le 11 juin 2014)

Pour copie conforme,
Le Maire, Ludovic ROCHETTE